

# Le point TARMED encore bloqué en Valais

**SANTÉ** En raison d'un délai accordé à l'un des prestataires de soins, la fixation du tarif TARMED est renvoyée à l'automne prochain. La Société médicale valaisanne doit encore attendre.

PAR PASCAL.GUOX@LENOUVELLISTE.CH

La problématique du point TARMED n'est pas près d'être réglée en Valais. Faute d'accord entre assureurs maladie et prestataires de soins, le canton avait déjà dû fixer les tarifs 2017 à titre provisoire. Cela sur la base des barèmes en vigueur en 2016, soit 87 centimes pour l'Hôpital du Valais et les cliniques privées et 82 centimes pour les médecins indépendants. Donc loin des 92 centimes réclamés par la Société médicale valaisanne (SMVS).



**«Comment justifier les 82 centimes actuels alors que les Genevois et Vaudois touchent 96 centimes.»**

MONIQUE LEHKY HAGEN  
PRÉSIDENTE DE LA SOCIÉTÉ MÉDICALE  
DU VALAIS

Aujourd'hui, le processus de fixation de ce tarif reste bloqué. Un des acteurs de ce dossier, l'Hôpital du Valais, a en effet obtenu un délai supplémentaire pour retourner son argumentaire. «Ces délais ont été demandés en fonction de la complexité des éléments requis, des périodes d'activité (vacances-fériés, bouclage des comptes, négociations tarifaires...) et des séances du



**Les professionnels valaisans de la médecine libérale ambulatoire qui espèrent voir leur point TARMED passer de 82 à 92 centimes devront attendre pour connaître le verdict du Conseil d'Etat. LDD**

conseil d'administration de l'Hôpital du Valais qui a la compétence exclusive pour valider les éléments tarifaires», explique le professeur Eric Bonvin, directeur général.

#### Sous la menace de recours

A la suite du blocage de 2017, le canton avait permis à chaque

acteur d'étayer son argumentaire jusqu'à la fin février. Échéance qui vient donc d'être reportée à cause de cette requête, «parfaitement légale mais qui va retarder tout le processus», constate Victor Fournier, chef du Service de la santé publique. Car c'est bien le Conseil d'Etat valaisan qui a

autorité pour fixer in fine la valeur de ce point TARMED. «Avec cette prolongation, la décision ne devrait pas tomber avant l'automne prochain. Et elle pourra ensuite faire l'objet d'un recours», explique Victor Fournier qui comprend que ces atermoiements puissent contrarier certains acteurs du

#### Différences entre cantons

Les médecins utilisent le point TARMED pour établir leurs factures. Avec plus de 4600 positions, cette référence couvre la quasi-totalité des prestations fournies au cabinet médical et dans le domaine hospitalier ambulatoire. Elle sert à chiffrer chaque prestation en fonction du temps nécessaire, du degré de difficulté, de l'infrastructure requise. Chaque canton applique des valeurs différentes puisque le TARMED a repris les tarifs cantonaux d'origine «en respectant la neutralité des coûts».

dossier. A commencer par la doctoresse Monique Lehky Hagen, présidente de la Société médicale du Valais (SMVS), qui mène campagne pour une meilleure rémunération des prestations dispensées par la médecine libérale ambulatoire. «Nos tarifs n'ont pas bougé depuis treize ans alors que nos frais – assurances, personnel, matériaux courants – ont augmenté», argumente la présidente, qui évoque à titre d'exemple le salaire minimal des assistantes médicales en hausse de 18% depuis 2004.

#### Assureurs contre la hausse des tarifs

Pour la SMVS, un nouveau gel du point TARMED risque d'affaiblir encore plus la médecine libérale ambulatoire qui manque déjà de relève. «Alors qu'elle permet de résoudre quasiment 80% des problèmes de façon efficace, rapide et économique», plaide Monique Lehky Hagen. Pour la SMVS, un réajustement de cette ré-

munération permettrait aussi à notre canton de rattraper son retard par rapport à nos voisins. «Comment justifier les 82 centimes actuels alors que nos collègues genevois et vaudois touchent 96 centimes, les Jurassiens même 97 centimes?»

Au Conseil d'Etat de répondre s'il entend les doléances de la SMVS ou s'il suit les conclusions des assureurs. Sans surprise, ceux-ci plaident pour le statu quo.

A l'image de la caisse Assura, de la société haut-valaisanne Sodalis ou du Groupe Mutuel, chacun s'aligne sur la prise de position de TarifSuisse pour rejeter cette demande d'ajustement du tarif TARMED. «Même en intégrant les corrections demandées par la SMVS, le modèle de contrôle et de pilotage des prestations et des prix validés par le Conseil fédéral ne donne en effet aucune indication selon laquelle cette augmentation serait justifiée.»